



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 111573

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les propositions exprimées dans l'étude publiée par la Fondation pour l'innovation politique, intitulée : « De la diplomation à l'emploi : pour un renouveau de la politique scolaire et universitaire ». Afin de rendre son attractivité au métier de professeur, l'étude préconise notamment d'organiser un concours de bourses à la fin la deuxième année de licence pour encourager les vocations. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Les variations que peut connaître l'attractivité du métier d'enseignant sont liées à des éléments structurels, conjoncturels et sociaux que l'attribution éventuelle d'une bourse en deuxième année de licence parviendrait difficilement à contrebalancer. En effet, l'attractivité du métier varie en fonction de la nature du vivier potentiel de candidats dans une région donnée, de la conjoncture économique de cette région (et plus généralement de la conjoncture économique et de l'emploi en France) et, enfin, varie fortement suivant le degré ou la discipline envisagés. En fonction de ces critères, le nombre de candidats par poste peut présenter un éventail allant de quatre à vingt. Pour les années qui viennent, les viviers actuels et attendus sont à un niveau satisfaisant et n'appellent pas de mesure générale pour le renouvellement du corps des personnels enseignants.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111573

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 28 novembre 2006, page 12335

**Réponse publiée le :** 27 février 2007, page 2173